

MOTION DEPOSEE PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS SNETAP-FSU, UNSA,
FO AU COMITE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DU 01/07/2015

Ayant pris connaissance :

de la motion d'urgence votée par le Conseil Régional du Limousin réuni en séance plénière le 22 Juin 2015, demandant le maintien des 3 académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers ainsi que des directions régionales de l'état dans ces 3 villes,

de la contribution des directeurs régionaux de l'agriculture présentée dans la note à l'attention des membres des comités techniques des DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes présentant l'organisation de la DRAAF dans la future grande région ALPC.

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole du Limousin

Souscrit sans réserve et s'associe à la motion d'urgence du Conseil Régional ;

Rappelle que l'Enseignement Agricole est une composante à part entière du dispositif d'enseignement initial national, et que son organisation administrative doit de facto être calquée sur celle de l'Education Nationale ;

Considère que la proximité géographique entre les établissements d'enseignement agricole et l'autorité académique dont ils dépendent est indispensable pour assurer un fonctionnement réactif, efficace, approprié, et adapté à chaque établissement ;

Insiste sur l'insertion de chaque établissement d'enseignement agricole dans son territoire et sur la nécessité qui en découle de les connaître individuellement parfaitement pour piloter l'ensemble ;

Estime que, si une coordination est nécessaire au niveau de la future région ALPC, elle ne doit pas se substituer à la structuration actuelle et en réduire par suite les instances de concertation et de dialogues, mais en assurer la cohérence.

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole du Limousin demande le maintien dans chacune des régions actuelles :

d'un Service de Formation et de Développement doté d'un directeur délégué à l'EA, dépositaire de l'autorité académique,

des différentes instances de concertations et de dialogue (CREA, CTREA, CHSCT, CCPR) ainsi que de la commission d'appel.